



Commission juridique et technique

Distr. générale
17 octobre 2025
Français
Original : anglais

Trente et unième session

Commission juridique et technique, première
partie de la session

Kingston, 23 février-6 mars 2026

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de demandes d'approbation de plans
de travail relatifs à l'exploration**

Demande d'approbation d'un plan de travail relatif à la prospection de nodules polymétalliques par Impossible Metals Bahrain W.L.L.

Résumé**

1. Le 8 septembre 2025, Impossible Metals Bahrain W.L.L. (IMB) a soumis à la Secrétaire générale de l'Autorité internationale des fonds marins une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton, dans l'océan Pacifique, conformément au règlement relatif à la prospection et à l'exploration de ces nodules dans la Zone (ISBA/19/C/17, annexe).
2. Comme indiqué dans la demande, IMB est une société à responsabilité limitée dûment constituée et immatriculée conformément au droit de Bahreïn, État patronnant. Immatriculée à Manama, où elle a également son établissement principal, cette société relève de la juridiction bahreïnienne.
3. Le secteur visé par la demande, d'une superficie totale de 74 761 km², recouvre en partie des secteurs réservés de la zone de Clarion-Clipperton remis par l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles, Yuzhmorgeologiya, Deep Ocean Resources Development Co. Ltd, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, le Gouvernement de la République de Corée et UK Seabed Resources Ltd.
4. Le secteur est divisé en six blocs (blocs A à F). Le bloc A s'étend sur 11 509 km², le bloc B sur 6 479 km², le bloc C sur 25 840 km², le bloc D sur 7 925 km², le bloc E sur 9 604 km² et le bloc F sur 13 403 km² (voir annexe).
5. Conformément à l'article 19 du règlement susmentionné, IMB a versé à l'Autorité un droit d'un montant de 500 000 dollars¹.

* ISBA/31/LTC/L.1.

** Soumis par le demandeur.

¹ L'Autorité a reçu le paiement le 8 septembre 2025.



6. IMB s'emploiera par étapes à acquérir suffisamment de certitudes quant à la ressource minérale, aux moyens techniques et à la solution de collecte, à l'état de référence et à l'impact sur l'environnement, ainsi qu'aux aspects économiques, en vue d'une demande de permis d'exploitation.

7. L'entreprise a également présenté un programme d'activités détaillé concernant la première campagne quinquennale d'exploration qu'elle souhaite mener dans le secteur attribué. Elle prévoit de procéder à des levés bathymétriques, environnementaux et géologiques dans l'ensemble des six blocs au cours des deux premières années. Ces levés seront suivis, pendant les trois années suivantes, d'études géologiques et environnementales détaillées, d'échantillonnages, d'essais techniques et d'études économiques portant sur la zone d'intérêt sélectionnée, la zone témoin d'impact et la zone témoin de préservation. Pour mettre en œuvre son premier programme d'activités quinquennal, IMB s'adjoindra les services d'entités ayant l'expérience des études géologiques, océanographiques et environnementales dans la zone de Clarion-Clipperton.

Annexe

**Demande d'approbation d'un plan de travail relatif
à la prospection des nodules polymétalliques dans la zone
de Clarion-Clipperton par Impossible Metals Bahrain W.L.L.**

